



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 19 septembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Les débats contradictoires ne contribuent-ils pas à la l'éducation à la citoyenneté sur les lieux de formation ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise, dans le cadre des élections fédérales de 2023 et en collaboration avec des organisations représentatives de la jeunesse, un grand débat contradictoire destiné aux jeunes habitant·e·s de la capitale vaudoise, dans le but de favoriser l'éducation à la citoyenneté et de développer l'intérêt pour cette échéance démocratique, au sein des catégories les plus jeunes de la population »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf septembre deux mille vingt-trois.

Le président



La secrétaire adjointe